



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 17 h 25, le 28 avril 2011.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Chantal Gilbert, Québec
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire

Période de recueillement et ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2011-46

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour présenté en y ajoutant au point 6 (Divers), le point suivant :

Modification au plan d'effectifs – Conseiller sénior en environnement.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2011

Résolution n° C-2011-47

Sur proposition de M. Jacques Marcotte, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2011.

Adoptée

Désignation d'un représentant à clicSécur-Entreprises

Résolution n° C-2011-48

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, il est unanimement résolu :

Que la Communauté métropolitaine de Québec nomme M^e Marie-Josée Couture, secrétaire de la CMQ, représentante autorisée auprès de clicSEQUR-Entreprises et l'autorise à y inscrire l'organisation.

Référence : Mémoire du 12 avril 2011
Responsable : Direction générale

Adoptée

Nomination d'un trésorier

Résolution n° C-2011-49

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, il est unanimement résolu :

De nommer M. Claude Hallé pour agir à titre de trésorier et d'adjoint à la direction générale de la CMQ;

De fixer la rémunération annuelle pour ce poste entre 58 000 \$ et 88 000 \$;

D'autoriser le trésorier à signer les effets bancaires et en cas d'empêchement, la secrétaire de la corporation.

Référence : Mémoire du 28 avril 2011
Responsable : Direction générale et trésorerie

Adoptée

Auditeur indépendant pour les années 2011, 2012 et 2013

Résolution n° C-2011-50

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

D'accepter l'offre de service de Mallette au montant total de 18 740 \$ pour les trois ans (2011, 2012 et 2013) plus les taxes applicables pour l'audit des états financiers de la CMQ ;

De nommer Mallette comme auditeur des états financiers de la CMQ pour les années 2011, 2012 et 2013.

Référence : Mémoire du 28 avril 2011
Responsable : Direction générale et trésorerie

Adoptée

États financiers 2010 et rapport du vérificateur externe

Résolution n° C-2011-51

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Chantal Gilbert, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport financier (états financiers) et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2010;

De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'aux municipalités de la CMQ, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2010.

Référence : Mémoire du 28 avril 2011
Responsable : Direction générale et trésorerie

Adoptée

Adoption du projet de règlement du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2011-52

Sur proposition de M. François Picard, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement n° 2011-47 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) joint en annexe 1 du mémoire;

De soumettre le projet de règlement du PMAD à la consultation publique conformément à la loi;

De transmettre une copie du projet de règlement du PMAD au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à la loi;

De transmettre copie du projet de règlement du PMAD aux MRC faisant partie de la CMQ ainsi qu'aux MRC contigües conformément à la loi;

De transmettre copie du projet de règlement du PMAD aux municipalités faisant partie du territoire de la CMQ à titre d'information.

Référence : Mémoire du 28 avril 2011
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Constitution d'une commission pour étudier le projet de règlement du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2011-53

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

D'instituer une *Commission consultative pour étudier le projet de règlement du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMQ* qui aura pour mandat d'étudier toute question relative au projet de règlement sur le PMAD de la CMQ par l'entremise d'assemblées publiques et par l'analyse de mémoires. La commission a également pour fonction de faire rapport au conseil de la CMQ sur les recommandations qu'elle juge appropriées en vue de l'adoption du règlement sur le PMAD. Le mandat de la commission prendra fin lors du dépôt de leur rapport à la séance du conseil du 22 septembre 2011.

De nommer à titre de membres de la commission :

M. Jean-Claude Bouchard, M. Guy Dumoulin, Mme Anne Ladouceur, M. Pierre Lefrançois, M. Jacques Marcotte, M. François Picard, Mme Marie-Josée Savard, M. Jean-Pierre Turcotte et M. Steeve Verret.

De nommer à titre de président de la commission M. Jean-Claude Bouchard.

De nommer à titre de vice-président de la commission M. François Picard.

De prévoir que la commission tienne un minimum de cinq (5) assemblées publiques, soit :

- 1- une (1) dans l'agglomération de Québec;
- 2- une (1) sur le territoire de la Ville de Lévis;
- 3- une (1) sur le territoire de la municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans;
- 4- une (1) sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré;
- 5- une (1) sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier.

De déléguer au secrétaire de la CMQ le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique.

Référence : Mémoire du 18 avril 2011
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Avis sur une demande d'utilisation à des fins non agricoles à Château-Richer

Résolution n° C-2011-54

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) qu'elle est favorable à la demande n° 400082 de la CPTAQ formulée par la Ville de Château-Richer dans la mesure où les travaux seront réalisés de telle façon que le potentiel agricole des sols en cause sera préservé.

De transmettre le présent mémoire et ses annexes à la CPTAQ, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la Ville de Château-Richer.

Référence : Mémoire du 7 avril 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis sur une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole relative à l'implantation de lignes électriques destinées à alimenter le poste de transformation d'énergie électrique Charlesbourg

Résolution n° C-2011-55

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

Informar la Commission de protection du territoire du Québec qu'elle est en accord avec l'utilisation à des fins non agricoles des portions des lots portant les numéros 1 398 014, 1 398 189 et 1 021 712 du cadastre du Québec décrites à l'annexe 2, et de toutes autres portions de lots nécessaires à l'implantation des lignes d'alimentation du futur poste Charlesbourg 230-25 kV décrites à l'annexe 3 comme étant les tronçons 1, 2 (variante A), 3 et 4.

Renoncer à tout délai, notamment quant aux suivis que la CPTAQ pourrait requérir dans une orientation préliminaire sur ce dossier.

Transmettre copie du présent mémoire et de ses annexes à la CPTAQ, à l'agglomération de Québec, à la Ville de Québec, ainsi qu'aux représentants d'Hydro-Québec afin d'étayer la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 11 avril 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 296-03-2011 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SADR) n° 198-04-2005

Résolution n° C-2011-56

Sur proposition de M. François Picard, appuyée par Mme Chantal Gilbert, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la MRC de la Nouvelle-Beauce qu'elle est défavorable à l'entrée en vigueur du projet de règlement n° 296-03-2011 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SADR) n° 198-04-2005 tant et aussi longtemps qu'on n'y retrouvera pas :

- Des cibles de densités résidentielles nettes minimales plus élevées tenant compte de la présence des réseaux d'aqueduc et d'égout pour les nouveaux espaces à urbaniser, afin que soient utilisés de façon optimale les terrains exclus de zone agricole provinciale;

De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), à la MRC de La Nouvelle-Beauce et à la municipalité de Saint-Bernard copie du présent mémoire et de ses annexes.

Référence : Mémoire du 28 mars 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement n° 001-2009 de la MRC de L'Île d'Orléans remplaçant le règlement portant le même numéro modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) ainsi que ses amendements

Résolution n° C-2011-57

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qu'elle n'émettra pas d'avis quant au Règlement n° 001-2009 de la MRC de L'Île d'Orléans adopté le 8 décembre 2009 modifiant son Schéma d'aménagement révisé et remplaçant le règlement portant le même numéro.

Référence : Mémoire du 7 avril 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins de retirer la zone de réserve du périmètre d'urbanisation de Donnacona et d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Pont-Rouge

Résolution n° C-2011-58

Sur proposition de M. Jacques Marcotte, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qu'elle est défavorable à l'entrée en vigueur du projet de règlement tel qu'adopté par la résolution n° CR-45-03-2011 de la MRC de Portneuf modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de cette MRC aux fins de retirer la zone de réserve du

périmètre d'urbanisation de Donnacona et d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Pont-Rouge tant et aussi longtemps qu'on n'y retrouvera pas :

- Des cibles de densités résidentielles nettes minimales plus élevées tenant compte de la présence des réseaux d'aqueduc et d'égout pour les nouveaux espaces à urbaniser, afin que soient utilisés de façon optimale les terrains exclus de zone agricole provinciale;
- Des objectifs d'accessibilité au transport collectif (covoiturage, navette, taxi-bus, etc.) pour les nouveaux espaces à urbaniser afin de limiter l'utilisation de l'automobile individuelle pour les déplacements pendulaires vers le territoire de la CMQ.

De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), à la MRC de Portneuf et aux municipalités de Donnacona et Pont-Rouge copie du présent mémoire et de ses annexes.

Référence : Mémoire du 4 avril 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Implantation du poste de transformation électrique Lefrançois 315-25 kV et de sa ligne d'alimentation à L'Ange-Gardien

Résolution n° C-2011-59

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Chantal Gilbert, il est unanimement résolu :

D'informer Hydro-Québec TransÉnergie, à l'égard du projet de poste Lefrançois 315-25kV :

- Qu'elle est en accord avec le projet d'implantation du poste Lefrançois 315-25 kV tel que proposé lors des consultations tenues en avril 2011;
- Qu'elle ne souhaite pas se prononcer sur l'un ou l'autre des emplacements proposés, bien qu'elle soit en accord avec le secteur identifié;
- Qu'elle souligne les gains paysagers exceptionnels découlant de la construction de ce poste par le démantèlement de quelque 28 km et 425 pylônes de lignes de transport et de distribution électrique.

De transmettre copie du présent mémoire et de ses annexes aux représentants d'Hydro-Québec afin d'étayer la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 18 avril 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Intégration de la production éolienne du parc éolien Rivière-du-Moulin au réseau de transport d'Hydro-Québec

Résolution n° C-2011-60

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

Que la Communauté métropolitaine de Québec informe Hydro-Québec TransÉnergie, à l'égard du projet « Ligne de raccordement à 315 kV du parc éolien Rivière-du-Moulin » :

- Qu'elle considère la variante B plus appropriée, tant au plan des impacts environnementaux que des impacts sur les paysages;

- Qu'elle a une préoccupation sur les paysages des routes et voies d'entrée de la Capitale et qu'à cet égard :
 - Elle insiste sur la nécessité qu'Hydro-Québec TransÉnergie, dans ses futures études d'impact, documente, notamment par des simulations visuelles, les sites suivants à savoir :
 - La traversée de la route 175 (au kilomètre 177,5);
 - La traversée de la route 169 (au kilomètre 8,7);
 - La jonction de la future ligne projetée avec le sentier de motoneige «Trans-Québec» localisé sous la ligne Delisle-Laurentides.
 - Elle demande d'être informée, dès que possible, des travaux connexes qui seront requis sur la ligne Delisle-Laurentides et que soient documentés leurs impacts sur les paysages.
- Qu'elle a une préoccupation particulière quant au maintien de la qualité de l'eau potable et qu'à cet égard, elle demande :
 - Que soit évitée toute action sur la ligne Delisle-Laurentides qui pourrait avoir des impacts négatifs sur la qualité des prises d'eau potable situées en aval du projet à Québec et ce, tant à l'égard des modifications qui seront apportées à ladite ligne qu'aux opérations d'entretien de celle-ci.
- Que copie du présent mémoire et de ses annexes soient transmises aux représentants d'Hydro-Québec afin d'étayer la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 18 avril 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ

Résolution n° C-2011-61

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par Mme Michèle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

D'autoriser le président et la secrétaire, ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du conseil exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir sur le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ pour les années 2011 et 2012.

Référence : Mémoire du 28 avril 2011
Responsable : Transport

Adoptée

Adjudication du contrat de production d'images numériques aériennes 2011

Résolution n° C-2011-62

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

D'accorder le contrat à la firme Groupe Info-Consult inc. pour la production d'images numériques aériennes au montant de 64 410,80 \$ plus les taxes applicables, incluant la partie obligatoire du devis technique et la partie optionnelle, en conformité avec le document de soumission et la recommandation du comité d'évaluation des offres ci-annexées.

Référence : Mémoire du 19 avril 2011
Responsable : Géomatique

Adoptée

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2011-65

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée


PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE